

**Certification Complémentaire**  
**Français Langue Seconde**  
**RAPPORT DE JURY**  
**Session 2023**

La session de 2023 s'est déroulée sur 3 jours, du 26 janvier au 3 février

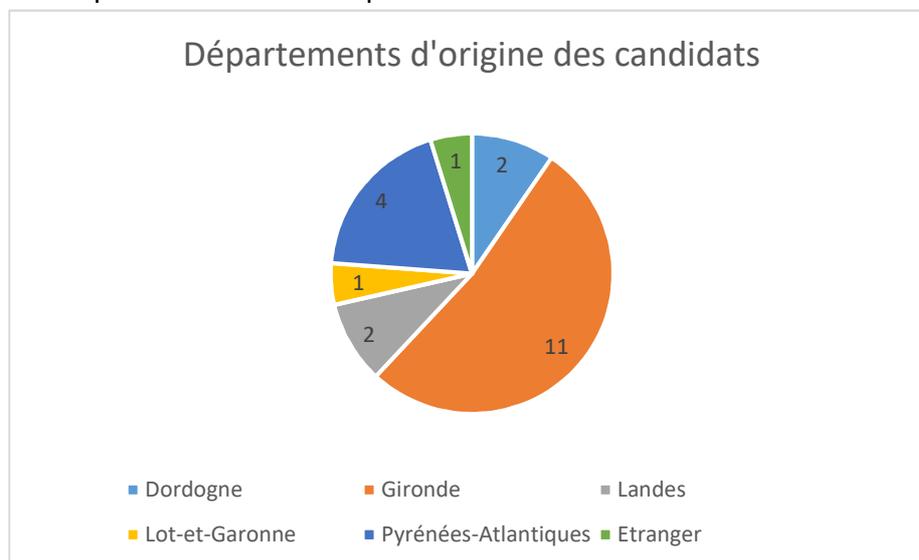
### Composition du jury

- ❖ Les inspecteurs :
  - Hélène Rochard, IA-IPR d'anglais, responsable du CASNAV
  - François Barrié, IEN-ET-EG, Lettres Histoire
  
- ❖ Les professeurs des écoles :
  - Rachida Hanaf, enseignante en UPE2A Bordeaux Nord
  - Olga Randrianary, enseignante en UPE2A Bordeaux Rive droite
  - Olivier Hayoun, enseignant en UPE2A, Bayonne Nord
  
- ❖ Les professeurs des EPLE formateurs au CASNAV:
  - Laurence Marquèze-Pouey, professeur Lettres-Espagnol, lycée Charles Péguy, Eysines
  - Cécile Prévost, professeur de Lettres, coordonnatrice académique du CASNAV

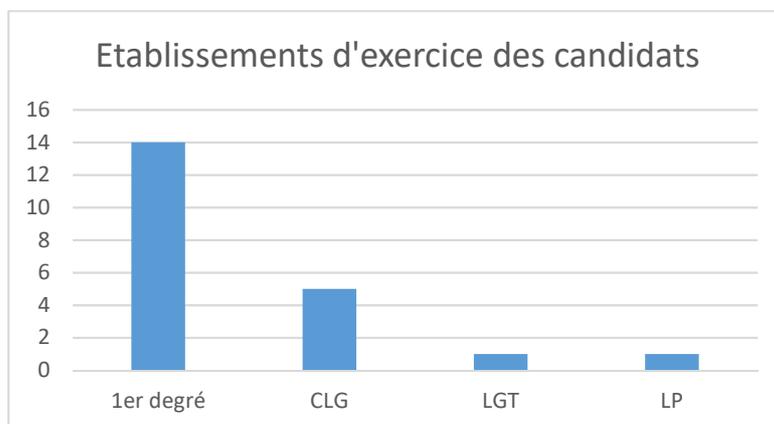
Chaque jury est composé d'un inspecteur, d'un enseignant du 1<sup>er</sup> degré et d'un enseignant du 2<sup>nd</sup> degré.

### Profil des candidats et résultats

27 candidats étaient inscrits et 21 se sont présentés à l'examen. Les remarques et analyses ci-dessous ne portent que sur les candidats présents à l'examen.



Parmi les candidats, 14 étaient issus du 1<sup>er</sup> degré et 7 du 2<sup>nd</sup> degré dont 5 enseignants en collège, 1 en lycée général et 1 en lycée professionnel. La part des candidats du 2<sup>o</sup> degré s'amenuise à cette session 2023 au profit des candidats du 1<sup>o</sup> degré au taux de réussite supérieur. Il reste à déterminer sur le temps long si les candidatures en baisse dans le 2<sup>o</sup> degré, notamment en LGT et LP, sont un effet de structure ou résultent d'une conjoncture de réformes...



Pour le 1<sup>er</sup> degré, les notes obtenues se répartissent de 9 à 20 avec une moyenne de 14,42

Pour le second degré, les notes vont de 7 à 9, la moyenne étant de 8,14.

Le pourcentage de réussite à l'examen se porte donc à 66% pour cette session.

### Remarques portant sur le rapport d'activité écrit

Dans l'académie de Bordeaux, ce rapport est déposé après l'inscription à l'examen sur CYCLADES, dans le courant du mois d'octobre. Les modalités d'inscription et de téléversement du rapport étant précisées sur le site du rectorat : <https://www.ac-bordeaux.fr/certification-complementaire-121701>

Selon le BO n° 30 du 25 juillet 2019, *Le candidat inscrit remettra, à la date fixée par le recteur, un rapport (cinq pages dactylographiées) comportant et indiquant :*

- *un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;*
- *les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;*
- *tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.*

Au-delà d'un récit de vie, c'est bien un commentaire réflexif et distancié d'expériences professionnelles qui est attendu par le jury.

Les 5 pages dactylographiées peuvent être complétées par des annexes portant sur des documents pédagogiques présentés ou une bibliographie par exemple.

Quelques précisions concernant la forme :

- une page de titre comportant l'identité du candidat, sa discipline d'enseignement et son lieu d'exercice ainsi que la certification sollicitée est la bienvenue,
- un écrit paginé permet une lecture plus aisée,
- un écrit problématisé et organisé révèle une pensée claire et sincère ainsi qu'une distance critique bienvenue dans une écriture à dominante argumentative.
- une orthographe, une syntaxe et un niveau de langue irréprochables sont indispensables dans une certification portant sur la langue française. Ne pas hésiter à se faire relire par un tiers si nécessaire.

## Remarques concernant les prestations orales

Rappelons que seul l'oral donne lieu à une évaluation, le rapport d'activité servant de base au questionnement du jury.

L'épreuve orale se déroule sur 30 minutes : 10 minutes sont dédiées à l'exposé du candidat et les 20 minutes suivantes permettent au jury d'approfondir des points entendus lors de l'exposé ou lus dans le rapport écrit.

Il est donc important de se préparer à cette épreuve, de minuter avec précision son temps de parole de façon à montrer au jury des compétences solides et étayées en un temps restreint. Il est possible de s'appuyer sur des notes, son plan par exemple, mais fortement déconseillé de lire intégralement son exposé, ce qui nuit considérablement à sa qualité, son expressivité, sa dynamique auprès des auditeurs, membres du jury. De même, la pratique d'un registre de langue soutenu est attendue dans une épreuve professionnelle ; (les « *génial* », « *chouette* », « *vachement* » et autres expressions du langage courant sont à proscrire !)

### Les prestations orales qui ont été valorisées sont celles qui ont su :

- présenter un exposé organisé et dynamique,
- faire preuve d'enthousiasme, notamment en sachant incarner des parcours de vie et d'apprentissages linguistiques et culturels au cours desquels le jury a perçu de vraies rencontres avec des élèves allophones.
- montrer une connaissance approfondie du public allophone et des enjeux de sa scolarisation,
- s'appuyer sur des informations préalables récoltées auprès des coordonnateurs d'UPE2A (fonctionnement du dispositif, accueil des allophones, liaisons des équipes, outils et ressources de l'unité pédagogique...) qui peuvent donner lieu à rencontres, visites d'observation... et montrer des capacités à gérer l'hétérogénéité des élèves ; maîtriser le fonctionnement d'une UPE2A,
- avoir conscience du rôle de coordonnateur en UPE2A pour construire avec ses collègues un parcours adapté à chaque élève allophone,
- montrer que l'on développe avec pertinence les compétences langagières de ses élèves,

- inscrire sa pratique avec rigueur dans un cadre institutionnel connu et référencé,
- être entré dans une démarche de formation et nourrir sa réflexion par des lectures et un appui théorique solide,
- présenter des documents faisant preuve d'innovation,
- et enfin, augurer d'un investissement professionnel prometteur.

**En revanche, dans certains exposés, le jury a déploré :**

- un manque de préparation aux enjeux de la certification et aux compétences qu'elle valide,
- des exposés factuels et non organisés, consistant en une narration d'un parcours personnel, voire s'apparentant à un CV commenté,
- une absence de réflexion didactique et pédagogique nécessaire à la prise en charge des élèves allophones, dans et hors UPE2A,
- un manque de connaissance du public et de ses besoins,
- un appui théorique insuffisant, voire absent ou au contraire trop exclusif sans rapport contextualisé à la pratique,
- des candidats se cantonnant à des connaissances disciplinaires en langue vivante ou en Français Langue Etrangère sans approfondir les pratiques pédagogiques du Français Langue Seconde,
- des candidats restant dans un catalogue d'intentions ou une série de questions sans y apporter de réponses,
- enfin, des candidats n'ayant aucune notion du positionnement institutionnel et des textes qui règlementent la prise en charge de ces élèves à besoins éducatifs particuliers.

## Conclusion

Le jury encourage donc les candidats, nouveaux ou désireux de présenter à nouveau à la certification, à approfondir leurs connaissances, à solliciter des collègues coordonnateurs d'UPE2A pour pouvoir observer le fonctionnement et l'organisation d'un ou de plusieurs dispositifs, à prendre une distance réflexive et constructive sur sa pratique, de façon à devenir une personne ressource solide dans une équipe pédagogique pour faciliter l'inclusion des élèves allophones.

Le CASNAV propose des formations à candidatures individuelles dans le catalogue EAFC et prépare à la CCFLS : faire part de son intention par mail : [ce.casnav@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.casnav@ac-bordeaux.fr)